



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 21 août 2020

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

Espace réservé aux eaux superficielles (ERE)

L'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique (en accord avec le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage) conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a ss de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'article 13 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, le projet d'espace réservé aux eaux superficielles.

Le dossier (plans, rapport technique et prescriptions) peut être consulté auprès de l'Administration communale de Savièse aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Savièse, le 21 août 2020

L'administration communale